

Hommage aux pionnières organisé par l'Office fédéral de la justice.

Bernerhof, 24 mai 2011

Introduction. Colette Rossat-Favre

Mesdames les Conseillères fédérales,

Mesdames les juges fédérales,

Mesdames, Messieurs,

Cher-e-s collègues,

Il y a trente ans, personne n'aurait eu l'honneur de saluer une assemblée en ces termes. Deux conseillères fédérales, deux juges fédérales. Et je dois hélas excuser une troisième juge fédérale. En effet, Madame Margrith Bigler Eggenberger, la première femme juge au Tribunal fédéral, une pionnière, regrette ne pas pouvoir être parmi nous cet après-midi en raison d'un accident survenu à un membre de sa proche famille ce week-end.

Que de chemin parcouru.

J'avais un grand-père qui disait, "une femme qui lit, c'est la perdition du ménage". Autant vous dire que mon grand-père n'aurait aucun plaisir à être parmi nous aujourd'hui. Mais à vrai dire, nous ne sommes pas là pour faire plaisir à mon grand-père, mais bien pour rendre hommage à celles, et bien sûr aussi à ceux, qui nous ont ouvert la voie.

Si nous sommes là aujourd'hui, ce n'est pas par hasard. La petite plume blanche, que vous trouvez sur l'illustration du

carton d'invitation non plus. Ce carton d'invitation illustre le chemin parcouru. L'artiste qui l'a réalisé s'appelle Marie Veya et elle est nous fait le plaisir d'être parmi nous aujourd'hui. On nous a demandé: pourquoi des plumes sur l'illustration? Cela a même suscité quelques interprétations créatives dont je ne parlerai pas maintenant. Les plumes de l'illustration sont bien sûr un clin d'oeil au titre du livre consacré à la première femme juriste par Eveline Hasler (Die Wachsfügel Frau). Mais aussi et surtout, la plume est un symbole de justice chez les égyptiens.

On nous a aussi posé la question: à quoi cela sert-il de rendre hommage? Et pourquoi nous, à l'Office fédéral de la justice?

Et bien, tout simplement parce que notre office a souvent eu une longueur d'avance, lorsqu'il s'agit de concilier travail et famille par exemple, et parce que notre office est l'un des offices de la Confédération qui compte la plus grande proportion de femmes.

Alors, à quoi cela sert-il de rendre hommage?

Rendre hommage, cela sert d'abord à **exprimer notre reconnaissance**. Les premières femmes juristes ont soulevé des montagnes. D'abord, pour simplement avoir le droit de devenir juriste. Il a bien sûr fallu que les gymnases et les universités s'ouvrent aux femmes. Et puis il a aussi fallu que ces femmes convainquent leur famille de les laisser faire des études. Cela n'a pas toujours été une mince affaire. Le film

consacré à Marie Goegg que nous allons voir tout à l'heure donne un bon aperçu des mentalités de l'époque.

Rendre hommage, cela sert aussi à **faire le point de la situation**. Depuis l'époque d' Emilie Kempin, le chemin parcouru a été impressionnant. Dans un rapport de 1928 consacré à la situation de la femme dans les universités suisses, on peut encore lire par exemple que *"le raisonnement juridique est difficilement accessible aux femmes, ce qui explique qu'elles sont nombreuses à abandonner leurs études en cours de route dans cette branche"*. Vous reconnaîtrez pourtant que l'on se débrouille pas si mal en la matière. On peut lire aussi que, *"pour plusieurs chimistes et avocates, l'expérience a tourné court de façon heureuse, puisqu'elles se sont mariées"*.

A l'Office de la justice, nous avons profité de la préparation de cette rencontre pour faire le point nous aussi. Cela a été l'occasion, pour les membres du groupe de travail, que je profite encore de remercier ici, de prendre contact avec des anciens de l'office qui ont fait appel à leurs souvenirs pour nous dire comment la situation avait évolué au cours des années. Les premières femmes cadres à l'OFJ, ce n'est pas si vieux, un petit quart de siècle à peine. Mais le changement a été très rapide s'agissant de la proportion de femmes occupées dans l'office. Parmi les juristes, la proportion de femmes a pratiquement doublé en 20 ans. En gros, depuis 1991, on a passé de 40 à 80 femmes juristes. Ruedi Wyss nous en dira plus tout à l'heure.

Rendre hommage, c'est enfin un **encouragement à continuer à avancer**. Dans les facultés de droit, les étudiantes sont actuellement en majorité. Le marché du travail, et notre office en est un bon exemple, leur permet désormais de trouver un emploi à la hauteur de leur formation. Est-ce qu'on est au bout du chemin pour autant? Evidemment non. Il est saisissant de constater que la discussion est toujours en cours s'agissant de la conciliation entre travail et famille. Emilie Kempin avait consacré un article à la question en 1897 et pour elle la réponse était claire: "*Eine glückliche Verbindung von Beruf und Familie ist undenkbar*". Pour nous, c'est sans doute le prochain défi. Faire en sorte que cette combinaison heureuse devienne une évidence. Cela passera forcément par un changement de la répartition des tâches entre femmes et hommes, et par un accès facilité aux postes à temps partiel, aux hommes également.

Mesdames et Messieurs,

Ce que nous vivons aujourd'hui, a un jour représenté un rêve pour nombre de femmes. Bien sûr, il faut bien avouer que nous n'avons pas tous les jours l'impression d'être au nirvana des juristes au pays du droit et, dans notre vie de rêve, nous connaissons toutes et tous des atterrissages difficiles. Dans des moments de découragement on se demande parfois où est le progrès. Et bien, si on mesure le chemin parcouru par celles qui nous ont précédé, il ne tient qu'à nous de continuer à avancer. Et il est même stimulant de penser que ce qui a un jour semblé impossible est aujourd'hui simplement banal. Aujourd'hui, nous

ne célébrons pas la fin du chemin, mais la liberté de choix.  
Alors profitons-en. Et surtout continuons à y travailler et à  
construire, pas contre mais avec nos collègues masculins.  
Sans plus attendre, je cède la parole à notre cheffe de  
département, Madame Simonetta Sommaruga. Madame la  
Conseillère fédérale, nous sommes très heureux de vous avoir  
parmi nous aujourd'hui.